

DISPOSITIF D'AIDE COMMUNALE POUR FAVORISER LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

(Délibération du Conseil municipal n°20201120 DEL06 du 20 novembre 2020)

IMPORTANT : Pour ce dossier, certaines pièces sont identiques à celles du dossier de déclaration préalable de travaux, mais il conviendra de les fournir :

- Lettre de demande de subvention datée et signée,
- Attestation de qualité du demandeur (titre de propriété en cas de logement individuel ou autorisation donnée par l'assemblée générale de la copropriété ou de la SCI avec la liste complète des copropriétaires),
- Coordonnées bancaires du demandeur (RIB),
- Extrait K-BIS de la société (N° de SIREN)
- Certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (N° SIRENE),
- Notice descriptive des travaux, des méthodes utilisées et indiquant la durée estimée des travaux, ainsi qu'un planning de réalisation, incluant des photos de l'immeuble et des façades concernées, des échantillons et/ou des références de couleurs, etc., - devis détaillés des travaux (il est précisé que les notes d'honoraires de maîtrise d'œuvre sont éligibles à l'aide communale et peuvent être incluses dans la présentation des coûts),
- Tout élément probant jugé utile par le demandeur (plan, étude, historique de l'immeuble, etc.)

La demande de subvention doit être déposée en Mairie, Direction de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Développement durable, place Charles de Gaulle 78510 TRIEL-SUR-SEINE.

Je soussigné(e) (1) _____
(Nom en lettres capitales et prénom usuel)

demeurant _____
(numéro, rue, lieudit, commune, département)

agissant en qualité de _____

RAISON SOCIALE : _____

Déclare avoir entrepris des travaux de rénovation de la devanture commerciale située à
(adresse précise) : _____

_____ dans le cadre d'une Déclaration Préalable de travaux exemptée de Permis de Construire.

Sollicite la subvention communale.

A _____ le _____

Signature :

(1) La présente demande de subvention doit être formulée par le propriétaire, son mandataire ou la personne ayant qualité pour effectuer les travaux.